OPEN DIALOGUE

Open Dialogue Foundation
155 Rue de la Loi, Box 27
1040, Brussels
Belgium

Open Dialogue Foundation
11 a Szucha Avenue, office 21
00-580 Warsaw
Poland

Bruxelles, le 2 février 2019

CHRONOLOGIE DU DOSSIER DE LYUDMYLA KOZLOVSKA [REMISE A JOUR]

Il s'agit d'une chronologie non exhaustive des événements qui ont précédé et suivi l'expulsion de l'UE de Lyudmyla Kozlovska, présidente de la Fondation Dialogue Ouvert (Open Dialogue Foundation – ODF). Cette liste sera remise à jour au fur et à mesure que les événements se dérouleront.

21/07/2017 – Bartosz Kramek, le mari de Lyudmyla Kozlovska, publie un post sur la désobéissance civique sur sa page Facebook personnelle.

27/07/2017 – A la demande du ministre coordinateur des services spéciaux auprès du ministre des Affaires étrangères, une série de tentatives de censure et de prise de contrôle de la Fondation est initiée, à commencer par une demande d'enlever de la page Facebook et du site Internet de la Fondation une déclaration partageant le post de Bartosz Kramek.

07/08/2017 – Les autorités fiscales lancent une inspection fiscale et douanière spéciale à la Fondation Dialogue Ouvert sur la base d'une demande directe du MAE (malgré le fait que diverses inspections ont déjà été effectuées au cours des années précédentes, ne laissant planer aucun doute). L'inspection se déroule d'une manière sans précédent, sept inspecteurs saisissant les livres de la Fondation et plusieurs employés et associés de la ODF étant interrogés, ce qui a entravé considérablement le travail de la ODF.

08/08/2017 – Des journalistes et des politiciens de droite discutent ouvertement de la déportation de Lyudmyla Kozlovska comme mesure possible à prendre contre la ODF.

03/10/2017 – Le ministre des Affaires étrangères, n'ayant pas réussi à imposer le retrait du contenu demandé, dépose une motion visant à remplacer le comité de direction de la Fondation. Cette demande est rejetée par le tribunal le 7 décembre, puis à nouveau en avril 2018.

17/10/2017 – La ODF publie un rapport intitulé «Attaques sans précédent contre la Fondation Dialogue Ouvert en Pologne», dans lequel elle examine le risque d'une interdiction d'entrée et de l'expulsion de Lyudmyla Kozlovska de Pologne. Cette éventualité a été suggérée par les préoccupations de personnes de l'étranger en raison de l'organisation et des plans de contre actions des journalistes de droite, ainsi que par des informations reçues de manière informelle.

01/03/2018 – Lyudmyla Kozlovska fait la demande en Pologne pour une carte de séjour européenne de longue durée en raison de l'expiration de sa carte de séjour.

24/04/2018 – 34 ONG du monde entier, réunies au sein de la Plate – forme de solidarité civique, signent un appel en faveur de la défense des organisations civiques persécutées en Pologne, dont la ODF.

18/07/2018 – Lyudmyla Kozlovska reçoit une réponse de l'Office de la Voïvodie de Mazovie, l'informant que certaines parties de son dossier de résidence permanente sont considérées comme classées.

13/08/2018 – Lyudmyla Kozlovska arrive à l'aéroport de Bruxelles sur un vol en provenance de Kiev. Elle est détenue par la police des frontières belge et informée qu'elle a été signalée dans le Système d'information de Schengen (SIS) au niveau d'alerte le plus élevé, ce qui signifie qu'elle ne peut entrer dans l'espace Schengen. Après avoir reçu une confirmation des autorités polonaises que l'alerte du SIS est effectivement valide, la police belge, après 15 heures de détention, la déporte à Kiev.

14/08/2018-11/09/2018 – Lyudmyla est obligée de rester en exil à Kiev, dans l'impossibilité de rentrer chez elle, chez son mari en Pologne, ni dans sa seconde maison et son bureau à Bruxelles en Belgique. Pendant son séjour à Kiev, elle est constamment suivie et surveillée par des inconnus, probablement des services de sécurité d'États post-soviétiques (Moldavie, Kazakhstan et/ou Russie). Préoccupée par sa sécurité, elle est obligée de changer de résidence tous les deux jours, séjournant dans des chambres et des appartements loués au hasard.

Le cas de Lyudmyla suscite l'indignation des médias du monde entier, des experts et des hommes et femmes politiques. La situation est couverte par les médias du monde entier, notamment le Washington Post, Daily Mail, New York Times (plus disponible actuellement), Financial Times (à de nombreuses reprises, plus disponible actuellement), ABC News (l'article n'est plus disponible actuellement), Politico Europe (à de nombreuses reprises), EUobserver (et ici), EurActiv (et ici) et bien d'autres.

La situation donne également lieu à de vives critiques de la part des médias indépendants, des journalistes et des journalistes d'opinion en Pologne (Gazeta Wyborcza p.ex. ici, ici, ici, ici et ici, Newsweek p.ex. ici et ici, Onet.pl (à de nombreuses reprises), naTemat.pl (à de nombreuses reprises), Wprost (à de nombreuses reprises).

Jarosław Kaczynski a également été qualifié « d'ennemi de la semaine » de l'Ukraine par Kyiv Post pour son « attaque scandaleuse » contre la Présidente de la ODF.

22/08/2018 – La Fondation d'Helsinki pour les Droits de l'Homme publie une déclaration sur l'abus du SIS perpétré par la Pologne.

23/08/2018 – Le Président d'ADLE, M. Guy Verhofstadt, exprime sur Twitter son indignation en la matière et publie une lettre à la Commission européenne, au nom de son groupe au sein du PE, réclamant une enquête sur l'abus éventuel du SIS par la Pologne.

Des actions de protestation en défense de Lyudmyla Kozlovska ont lieu dans 10 villes de Pologne.

Une pétition est initiée par l'ancien président polonais et lauréat du prix Nobel de la paix, Lech Wałęsa, demandant aux chefs d'Etat de l'UE d'accorder leur nationalité à Lyudmyla Kozlovska ou de lui permettre de revenir dans l'UE d'une autre manière. La pétition est signée par plus de 30 000 citoyens de l'UE et plus de 80 personnalités de premier plan, dont la commissaire européenne Elżbieta Bieńkowska, le groupe S&D au Parlement européen, de nombreux députés européens et de nombreux autres représentants de tous les secteurs de la vie publique en Europe.

24/08/2018 – L'Ombudsman polonais intervient au sujet de l'expulsion de Lyudmyla Kozlovska.

27/08/2018 – Les organisations ukrainiennes de défense des droits de l'homme lancent un appel conjoint concernant l'inclusion de Lyudmyla Kozlovska dans le SIS.

30/08/2018 – La Dr Evelien Brouwer de la Vrije Universiteit Amsterdam publie une analyse juridique prouvant l'abus du SIS par les autorités polonaises et l'incompatibilité du droit polonais avec le règlement SIS II.

04/09/2018 – Une demande de radiation de Lyudmyla Kozlovska du SIS est soumise à l'Office des Etrangers de l'Office de la Voïvodie de Mazovie.

11/09/2018 – Lyudmyla Kozlovska entre en Allemagne en vertu d'un visa spécial « d'intérêt national » issu par les autorités allemandes sur invitation de Frank Schwabe (SPD) et du Dr Andreas Nick (CDU), Membres du Bundestag.

12/09/2018 – L'avocat bruxellois de Lyudmyla Kozlovska soumet une demande d'information et de correction de son alerte SIS II à l'Autorité de protection des données belge.

13/09/2018 – Lyudmyla Kozlovska intervient dans le cadre lors d'un débat d'experts au Bundestag sur le démantèlement de l'État de droit en Pologne et en Hongrie. Sa présence provoque une querelle diplomatique entre la Pologne et l'Allemagne, le ministre des Affaires étrangères convoquant l'ambassadeur d'Allemagne pour obtenir des explications et le Président Andrzej Duda s'entretenant personnellement avec le Président Steinmaier à ce sujet.

26/09/2018 – Lyudmyla Kozlovska intervient lors d'une séance ouverte de l'ADLE au Parlement européen (enregistrement intégral), ayant obtenu un visa belge sur demande des députés européens Guy Verhofstadt (ADLE), Rebecca Harms (Verts) et Michał Boni (PPE), provoquant une fois de plus l'indignation en Pologne, le ministre des Affaires étrangères convoquant l'ambassadeur belge pour explications.

Le New York Times démystifie une photo virale de Lyudmyla Kozlovska avec George Soros, partagée sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet de droite au moins 100.000 fois au cours des interrogations de Kavanaugh, affirmant qu'il s'agissait en réalité de la Dr Christine Blasey Ford.

04/10/2018 – Le voïvode de Mazovie refuse d'accorder un permis de séjour de longue durée de l'UE à Lyudmyla Kozlovska, motivant la décision par son inscription au registre national des personnes indésirables et au SIS.

Les députés moldaves du parti démocratique moldave au pouvoir (PDM), dirigé par l'oligarque Vladimir Plahotniuc, créent une commission parlementaire – à la demande personnelle de Plahotniuc – pour enquêter sur «l'ingérence de la Fondation Dialogue Ouvert et de sa présidente Lyudmyla Kozlovska dans les affaires intérieures de la République de Moldavie et sur son financement des partis de l'opposition». Les raisons en sont le soutien apporté par la ODF et par Lyudmyla Kozlovska à la société civile locale et les tentatives de sanctionner les élites politiques corrompues. La Commission utilise comme prétexte l'interdiction au SIS en Pologne et la prise en charge par la ODF des frais de voyage des dirigeants de l'opposition Andrei Nastase et Maia Sandu lors de leur visite au Parlement européen en mai 2017.

04-06/10/2018 – Lyudmyla Kozlovska dirige une délégation de la ODF à Londres, le gouvernement britannique confirmant la validité de son visa de long séjour malgré l'interdiction au SIS. La délégation rencontre, entre autres, Laurent Pech, chef du Département de droit et de politique de l'Université de Middlesex, Edward Lucas, expert en politique de sécurité et chroniqueur au Times, James Nixey, responsable du programme Russie et Eurasie à Chatham House et Anne Applebaum, journaliste et lauréate du prix Pulitzer. Le vice-ministre polonais des Affaires étrangères, Bartosz Cichocki, lance une querelle diplomatique sur Twitter, demandant au ministère des Affaires étrangères, à l'ambassadeur britannique en Pologne et au vice-ministre britannique des

Affaires étrangères de confirmer leur « confiance dans les capacités de contre-espionnage de la Pologne ». Les autorités britanniques ignorent sa demande.

08/10/2018 – Lyudmyla Kozlovska fait une intervention lors de deux évènements du Conseil de l'Europe, après avoir obtenu un visa de la part des autorités françaises. Un haut fonctionnaire du MAE présent à l'un des événements tente de défendre l'action du gouvernement polonais en dressant la liste des problèmes que celui-ci a avec Kozlovska, y compris «la publication de contenu anti-gouvernemental et la conduite d'activités politiques visant le gouvernement polonais actuel». Le MAE renonce à convoquer l'ambassadeur de France.

10/10/2018 – Les médias de droite polonais annoncent que Lyudmyla Kozlovska fait l'objet d'une enquête des services de sécurité ukrainiens (SBU). Il s'agit d'une fausse histoire fabriquée par le site web ukrainien « StopKor », qui est immédiatement démystifiée par la SBU elle-même, qui le constate plus tard officiellement dans sa lettre à la ODF.

11/10/2018 – Le groupe ADLE au Parlement européen adresse une deuxième lettre à la Commission européenne, lui demandant d'agir sur l'interdiction de Schengen et d'ouvrir une procédure d'infraction contre la Pologne pour «manquement aux obligations découlant des traités».

15/10/2018 – Après avoir reçu une réponse négative à la demande de radiation de Lyudmyla Kozlovska du SIS, l'avocat de la ODF soumet à nouveau la demande de radiation, cette fois au chef de l'Office des étrangers.

Les membres du Parlement européen qui ont adressé des lettres à la Commission européenne reçoivent une réponse du premier vice-président de la CE, Frans Timmermans. Dans sa réponse, le commissaire Timmermans souligne que le SIS relève de la compétence des États membres et que Lyudmyla Kozlovska devrait donc faire appel aux autorités polonaises, conformément au règlement SIS II. Aucune référence n'est faite à l'absence de procédures de recours prévues dans l'affaire en question en vertu du droit polonais, qui - également pour cette raison - a été jugé incompatible avec le règlement de l'UE par la Fondation d'Helsinki pour les droits de l'homme et la Dr Evelien Brouwer de la Vrije Universiteit Amsterdam.

18/10/2018 – Le voïvode de Mazovie prend la décision de ne pas prolonger le permis de séjour long terme en UE de Lyudmyla Kozlovska.

24/10/2018 – L'Office des Douanes et des Impôts de Łódź présente les résultats de son contrôle, affirmant que la Fondation doit à l'Etat plus de 700 000 PLN d'impôt sur le sociétés non payé au titre de ses activités relatives aux droits de l'homme et à l'aide humanitaire pour l'Ukraine qui – selon lui – ne seraient pas exonérées d'impôt.

Un débat en plénière a lieu au Parlement européen sur la révision du règlement SIS II. Au cours du débat, plusieurs députés européens de différents groupes politiques et pays – dont Julie Ward (S&D/Royaume Uni), Eva Joly (Verts/France), Gérard Deprez (ADLE/Belgique), Michał Boni & Róża Thun (PPE/Pologne) – évoquent le cas de Lyudmyla Kozlovska, déclarant que le système est « abusé par certains Etats pour atteindre leurs objectifs antidémocratiques » et demandant à ce que des garanties soient incluses, « afin que l'on n'en abuse pas en y faisant figurer des personnes pour des raisons politiques ».

29/10/2018 – Un recours contre la décision du voïvode du 04/10/2018 refusant le permis de séjour est soumis au chef de l'Office des étrangers.

16/11/2018 – La commission parlementaire moldave publie un rapport dans lequel elle charge les autorités d'enquêter sur la ODF. La Commission utilise des informations «secrètes» reçues des

autorités polonaises, ce qui suggèrerait que la ODF serait liée aux services de sécurité russes. L'opposition pro-européenne, accusée de «financement illégal» provenant de la ODF, s'inquiète du fait que toute cette affaire viserait à les exclure des élections législatives de 2019.

20/11/2018 – Le chef de l'Office des étrangers confirme sa décision d'inscrire Lyudmyla Kozlovska dans le SIS. Une plainte contre cette décision est déposée au tribunal administratif de la voïvodie de Varsovie le 27 décembre 2018. La décision est accusée de nombreuses violations du droit national et européen, notamment de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, du règlement SIS, du droit des étrangers, du code de procédure administrative ainsi que de la Convention européenne des droits de l'homme.

22/11/2018 – Lyudmyla Kozlovska fait une intervention à la Chambre des communes du Royaume-Uni lors d'un débat d'experts sur l'État de droit en Pologne et en Hongrie, organisée par le Foreign Policy Centre.

23/11/2018 – Lyudmyla Kozlovska préside un panel sur «l'évolution du rôle des parlements dans la défense des droits de l'homme et de l'Etat de droit» au Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. La Suisse est un pays de plus qui permet à Lyudmyla d'entrer sur son territoire malgré la décision des autorités polonaises.

Les médias d'Etat informent d'une enquête liée à la Fondation et à l'entreprise Silk Road de Bartosz Kramek, menée par l'Agence de sécurité intérieure (ABW). Selon un communiqué, les autorités les accusent de «blanchiment d'argent», de liens avec l'affaire des Panama Papers et d'activités criminelles non précisées. Elles ne présentent aucune preuve pour ces accusations.

11-12/2018 – Lyudmyla Kozlovska est invitée à prendre parole au Sénat italien, au Parlement autrichien, à la Sorbonne à Paris et à une manifestation parlementaire en Hongrie. Elle assiste aux événements français et hongrois par téléconférence.

29/01/2019 – Lyudmyla Kozlovska reçoit une citation à comparaître du Bureau du Procureur général moldave, datée du 4 janvier 2019, l'appelant à Chisinau pour interrogation le 15 février 2018 (sic !).

L'ancien Premier ministre belge et président du groupe ADLE au Parlement européen écrit une lettre publique en défense de Lyudmyla Kozlovska, signalant instamment aux autorités belges que «si une demande soit disant d'assistance mutuelle, d'extradition ou une autre demande liée à Lyudmyla Kozlovska est reçue par les autorités belges de la part de leurs homologues moldaves, elle devrait être considérée comme une persécution politique visant à faire pression sur un défenseur des droits de l'homme, à approcher avec un scepticisme total et à ne pas traiter comme une demande pertinente faite par un Etat qui applique pleinement l'état de droit». Des lettres similaires doivent être envoyées par d'autres membres du Parlement européen.